

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : C LR IT

Date de publication : 06/06/2023

Numéro de l'instruction : 2024-121

Plan de contrôle 2024 et bilan de la campagne 2023

Résumé : Présentation des grandes lignes des actions à mener sur le plan de contrôle des accès Cdap 2024 et bilan de la campagne de contrôle 2023.

Emetteur :

Direction : Direction réseau

Département / pôle : Département coordination stratégique et supports métiers

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Référents à contacter :

Olivier POTUS

Informé(s) :

Mesdames et Messieurs les Directeurs comptables et financiers

Mesdames et Messieurs les Directeurs de centre de ressources

Organismes destinataires : Caf Caisses multibranches Centre de Ressources

-Autres : -Cnaf

Caf pivots Caf adhérentes

Champ d'application : Métropole DOM Mayotte

Processus de rattachement : S1 - Délivrer et garantir l'accès sécurisé au système d'information

Diffusion : Diffusion sensible Diffusion caf.fr Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

[Texte(s) de référence – loi, article, décret, instruction réseau...]

Documents abrogés ou modifiés :

[Liste des documents]

Action(s) à réaliser & échéances :

[Action(s) à réaliser] + [Echéances]

Pour application Pour recommandation Pour information

Mots-clés :

Service Cdap, Plan de contrôle, Supervision des accès,

Nombre de page(s) : 14

Nombre et liste des annexes : 0

Applicable à compter du : 13/06/2024

Applicable jusqu'au : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. ou « sans limitation de durée »



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Le plan de contrôle national des accès au service Cdap hébergé dans Mon Compte Partenaire mis en place par la Cnaf se poursuit sur l'année 2024 afin de

- Fiabiliser l'accès à cette offre de service ;
- Sécuriser l'usage des données mises à disposition au regard du Rgpd ;
- Vérifier l'adéquation Métiers exercés / Utilisateurs du service et respect des engagements pris.

Cette lettre réseau présente les grandes lignes des actions à mener sur 2024 ainsi que le bilan de la campagne de contrôle 2023.

Agnès BASSO-FATTORI

La Directrice générale déléguée
Chargée de la direction du réseau

Sommaire

1.	Campagne de contrôle 2024	4
1.1.	Plan de contrôle interne	4
1.2.	L’outil Power Habpps - contrôle Cdap	4
1.3.	Travaux à mener sur 2024	4
2.	Bilan de la campagne de contrôle 2023	5
2.1.	Données générales	5
2.2.	Les partenaires	6
2.3.	Les utilisateurs	7
2.4.	Les contrôles	7
2.5.	Les anomalies identifiées	8
2.6.	Plan d’action	9
2.7.	Remarques sur la campagne de contrôle	10
3.	Bilan de la campagne de contrôle 2023 des partenaires nationaux et multi-départementaux	11
3.1.	Les partenaires	11
3.2.	Les utilisateurs	11
3.3.	Les contrôles	12
3.4.	Les anomalies identifiées	13
3.5.	Plan d’action	14

1. Campagne de contrôle 2024

Le plan de contrôle 2024 s'inscrit dans la continuité des orientations définies dans la LR 2023-019. L'objectif est de décliner les actions de contrôle répondant à l'objectif annuel et de mettre en place des actions de prévention, de conseil et d'accompagnement des partenaires, au regard d'éléments incompris ou peu maîtrisés.

Les contrôles doivent être axés sur

- La légitimité des accès
 - Evaluer la légitimité des accès attribués et la conformité des usages au regard du Rgpd et de la description des traitements de données à caractère personnel associée ;
 - Identifier précisément qui utilise les profils attribués aux partenaires ;
 - Evaluer le respect du processus de gestion des habilitations attribuées aux partenaires en cours dans l'organisme.
- Les conditions d'accès
 - Apprécier le respect par le partenaire des clauses contractuelles.
- Les connexions atypiques
 - Vérifier le respect de la procédure de création et de suppression de comptes (notamment pour les inactifs).

La Cnaf suit attentivement l'activité de contrôle des Caf impacté par la problématique d'import des partenaires dans l'outillage ainsi que le décommissionnement de l'infocentre MCP prévu sur le premier semestre afin d'envisager potentiellement un assouplissement sur l'atteinte de l'objectif 2024.

1.1. Plan de contrôle interne

Sur l'année 2024, l'objectif est fixé à 16% de partenaires contrôlés. Ce taux est reconduit jusque 2025 en intégrant annuellement le flux de conventions entrantes/sortantes.

Pour les organismes, qui n'ont pas atteint le seuil des 16% l'année dernière, le retard doit être comblé sur 2024 en complément de l'objectif initial annuel.

Les indicateurs de contrôle (nombre de partenaires contrôlés/nombre total de conventions actives) avec saisies des contrôles sur les documents contractuels et les utilisateurs seront ensuite transmis à la Direction comptable et financière de la Cnaf en charge de vérifier si le ratio par caf est conforme à l'objectif annuel.

Une observation sera envoyée aux Caf qui n'ont pas atteint la cible. En fonction des précisions apportées par les Caf concernées, les observations seront levées ou maintenues.

1.2. L'outil Power Habpps - contrôle Cdap

Une version de l'outil est prévue courant juin intégrant la refonte du parcours utilisateur. L'objectif de cette version est d'alléger la saisie dans l'outil et de visualiser les différentes phases du processus de contrôle.

1.3. Travaux à mener sur 2024

D'autres travaux sont à mener en parallèle de l'optimisation de l'outil PowerApps avec les projets

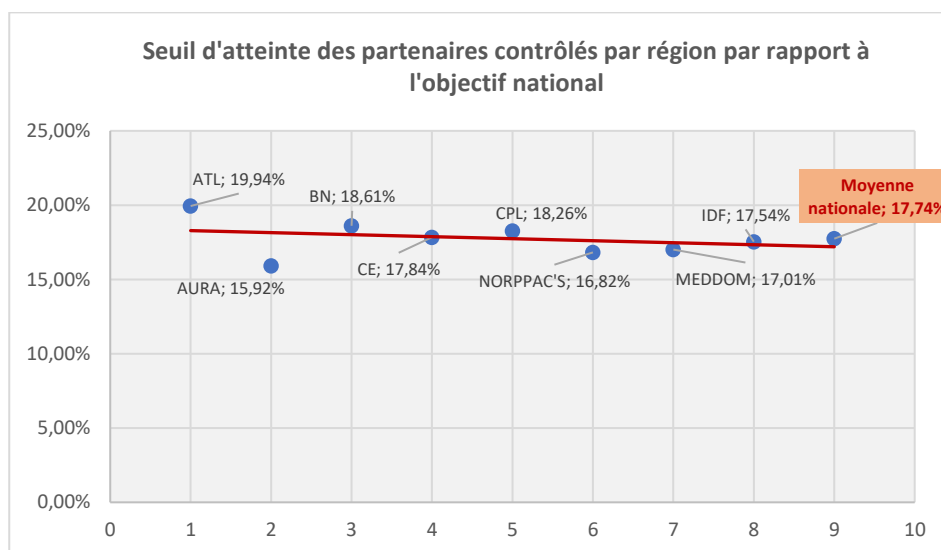
- D'automatiser certains contrôles sur les atypies de connexion ;
- De remettre en place les revues inverses pour les partenaires ;
- D'amender la doctrine Cdap pour répondre au besoin de certains partenaires ;
- D'effectuer une refonte des indicateurs PowerBI pour la prochaine campagne de contrôle.

2. Bilan de la campagne de contrôle 2023

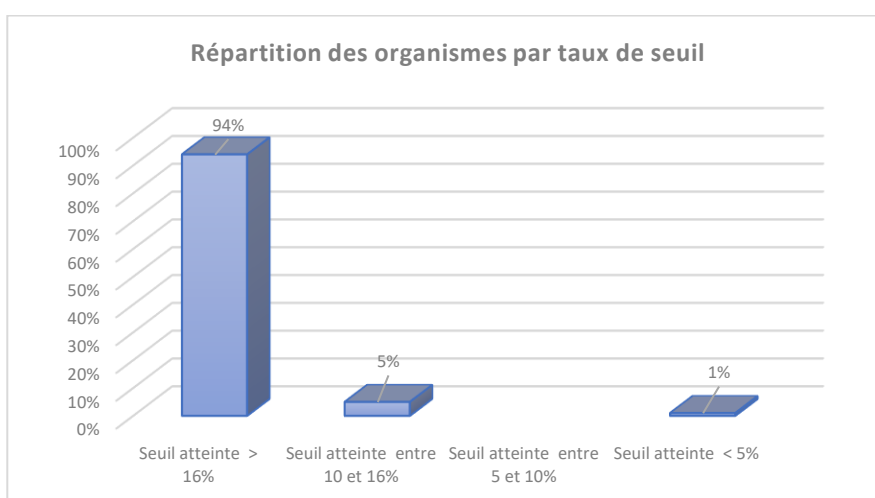
Ce paragraphe présente les résultats nationaux de la campagne de contrôle 2023 à partir des éléments saisis dans l'outil « suivi Power Habpps - contrôle CDAP » par les Caf. Le bilan de la campagne de contrôle 2023 s'appuie sur des données arrêtées au 28/02/2024.

2.1. Données générales

Le réseau de la Branche Famille a effectué les contrôles à hauteur de **17,74%** de partenaires contrôlés sur l'année 2023. Il est constaté une disparité entre région sur l'atteinte de l'objectif national fixé initialement à **16%** pour cette campagne de contrôle.



94% des Caf ont dépassé le seuil national et **5%** de Caf se situent dans l'intervalle [10-16%] de partenaires contrôlés.



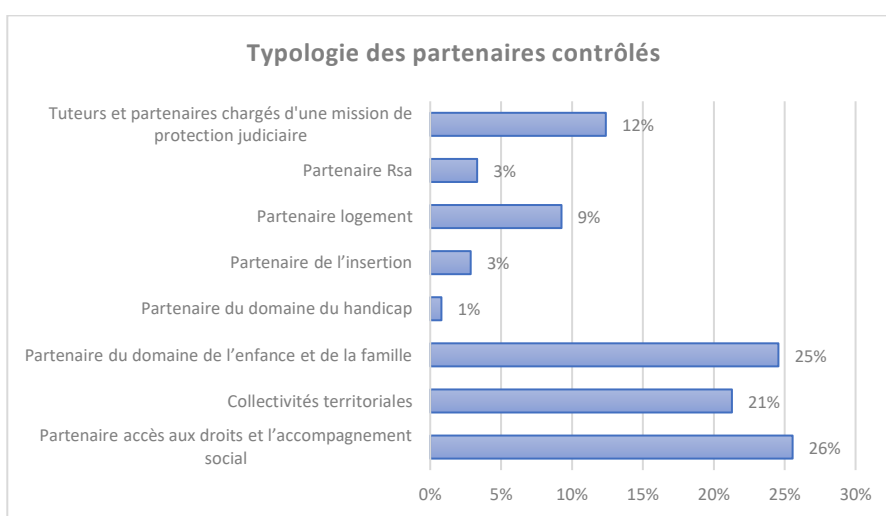
Le bilan de la campagne de contrôle 2023 des accès Cdap a mis en avant l'implication du réseau pour atteindre le seuil national, voire le dépasser à l'exception d'un organisme qui n'a pas lancé sa campagne de contrôle sur 2023.

A l'issue de ce bilan, le plan de contrôle sur l'année 2024 va être reconduit avec un objectif national fixé à 16% de partenaires contrôlés.

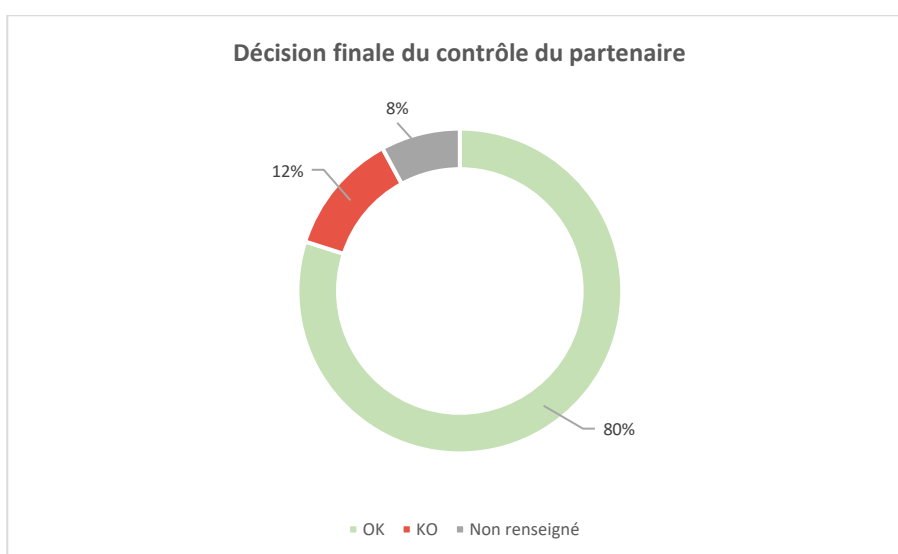
2.2. Les partenaires

Sur les **18 021** conventions actives (données issues de l'extraction du portail MCP de janvier 2023), **3294** partenaires ont été importés et contrôlés dans l'outil de suivi. Il en résulte :

- **26%** de partenaires « Accès au droit et à l'accompagnement social » ;
- **25%** de partenaires du domaine de l'enfance et la famille ;
- **21%** de collectivités territoriales ;
- **12%** de tuteurs et chargés d'une mission de protection judiciaire des majeurs.

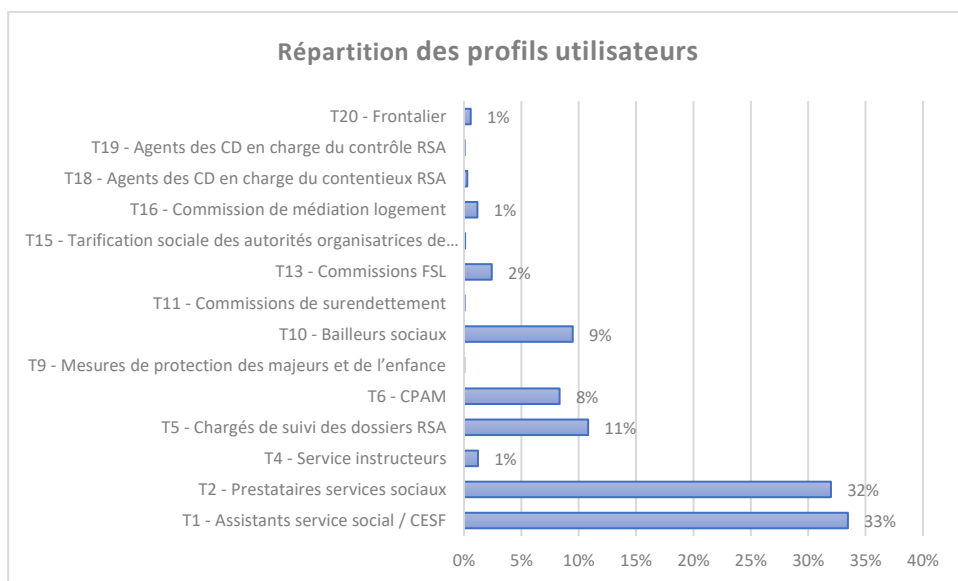


Sur la totalité des partenaires contrôlés, 80% des décisions finales sont en conformité.



2.3. Les utilisateurs

17 290 utilisateurs ont été importés dans l'outil, majoritairement les utilisateurs habilités avec un profil T1 (33%) suivi de ceux bénéficiaires d'un profil T2 (32%).



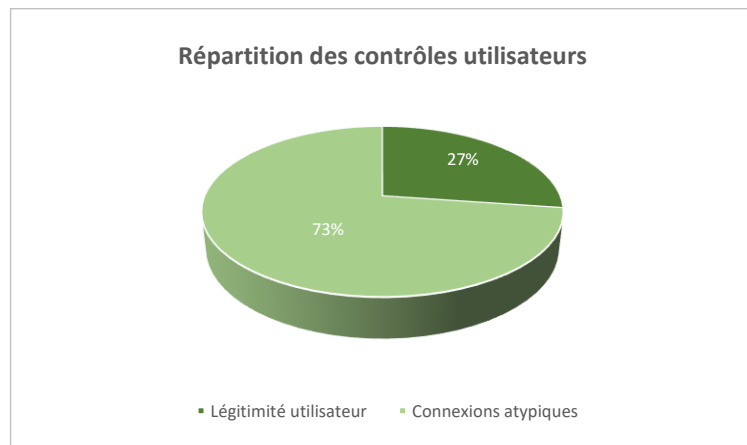
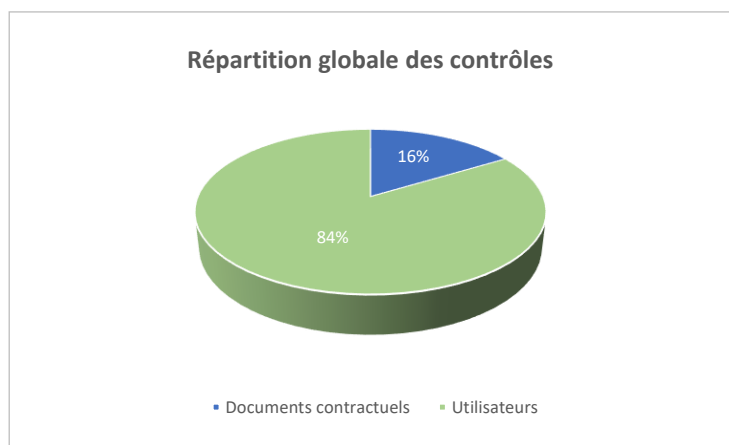
2.4. Les contrôles

79 093 contrôles effectués par le Réseau, soit une moyenne de 24 contrôles par partenaire, répartis de la façon suivante :

- 12 930 contrôles sur les documents contractuels soit 16% de la totalité des contrôles
- 66 163 contrôles sur les utilisateurs soit 84% des contrôles réalisés

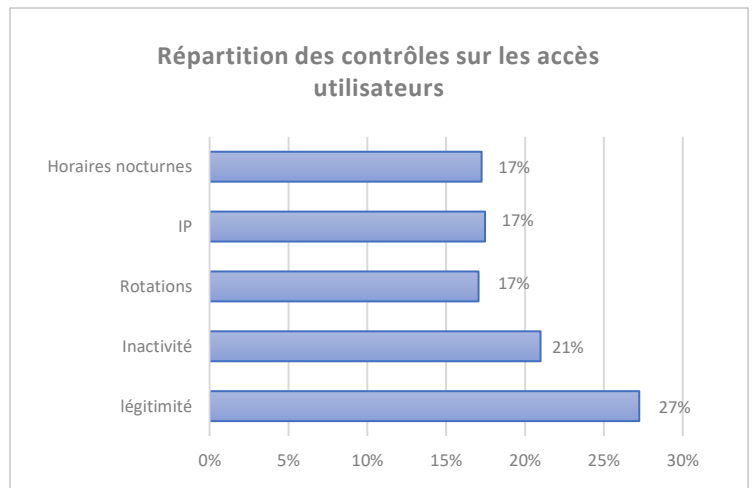
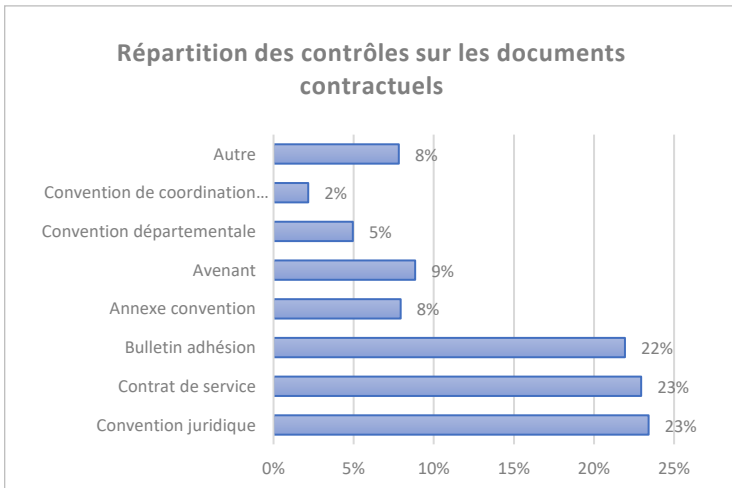
Au niveau du contrôle des utilisateurs, il est recensé

- 18 027 contrôles sur la légitimité de l'utilisateur soit 27% des contrôles utilisateurs
- 48 136 contrôles sur les connexions atypiques soit 73% des contrôles utilisateurs



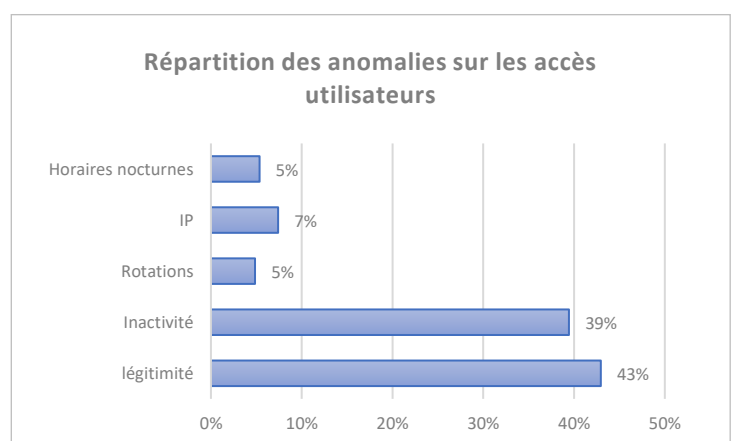
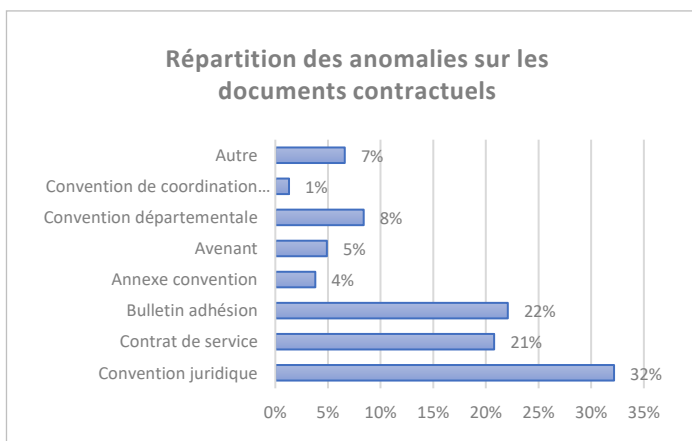
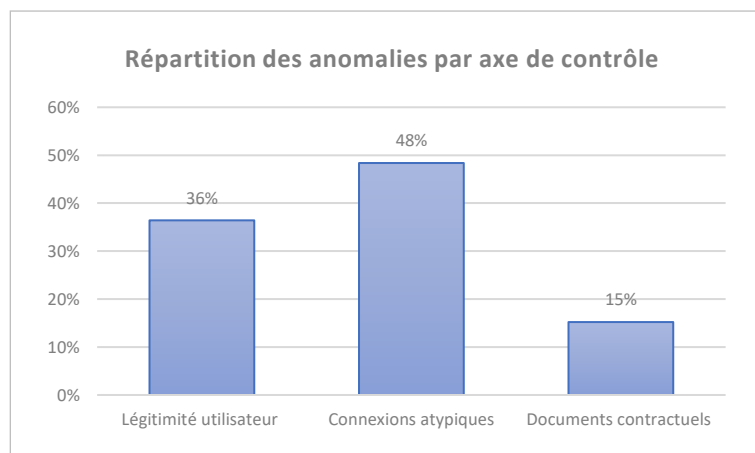
Au niveau des documents contractuels, la convention juridique, le bulletin d'adhésion et le contrat de service ont été contrôlés à hauteur de 23%.

Sur la partie utilisateurs, les Caf ont mis l'accent sur le contrôle de la légitimité (27%) et l'inactivité (21%).



2.5. Les anomalies identifiées

Sur les 79 093 contrôles effectués, 48% des anomalies proviennent des connexions atypiques



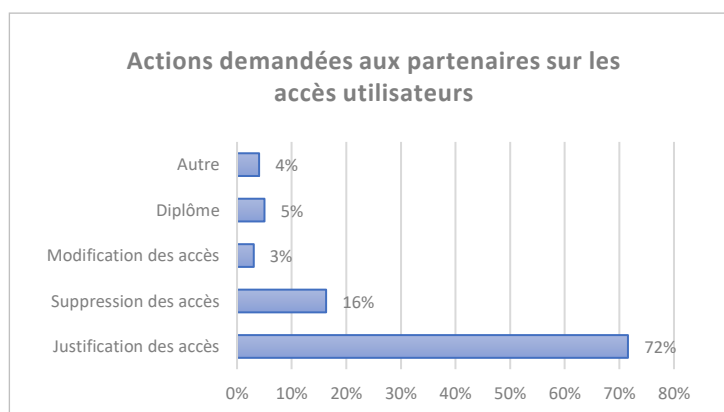
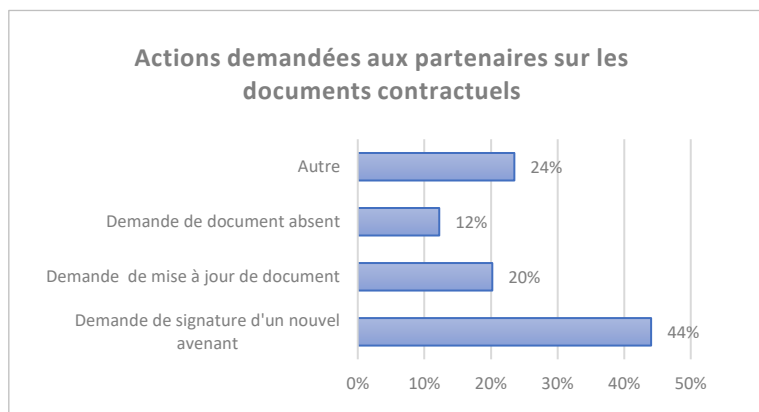
2.6. Plan d'action

Le plan d'action mis en place pour résorber les anomalies identifiées se caractérise par

- **13 552** actions demandées aux partenaires
- **8252** actions réalisées par les partenaires
- **3605** actions réalisées par les Caf

Au niveau des actions demandées aux partenaires, sur la partie contractuelle, les Caf ont demandé principalement aux partenaires de signer de nouveaux avenants à hauteur de **44%** suivis par les demandes « Autre » qui représentent **24%** des actions demandées.

Au niveau des accès utilisateurs, la réclamation de justificatifs est la plus importante à hauteur de **72%** des actions demandées suivi de la suppression des accès (**16%**).

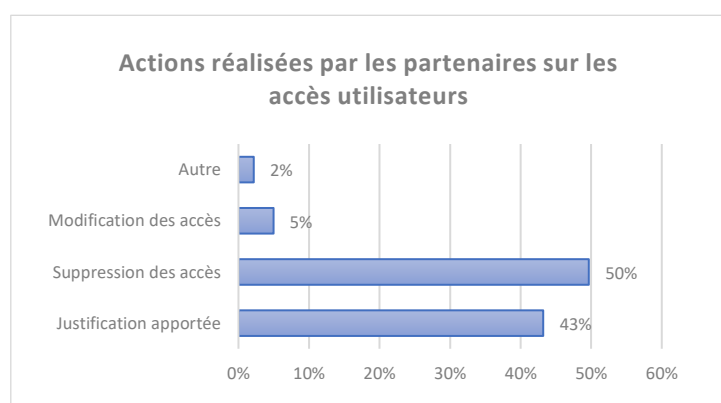
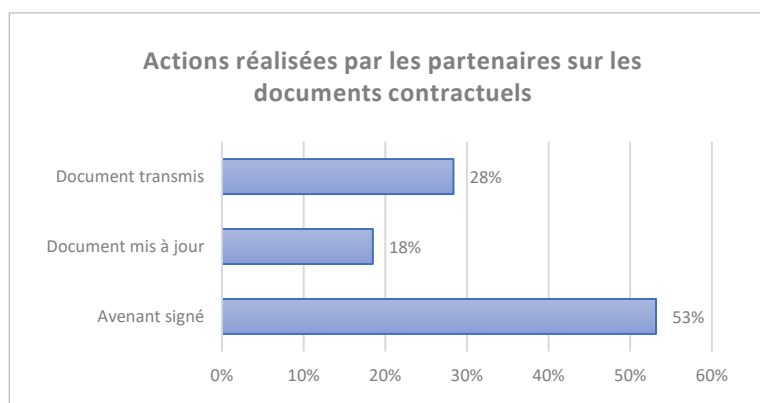


Les partenaires ont effectué des correctifs à hauteur de **73%** sur les documents contractuels caractérisés par

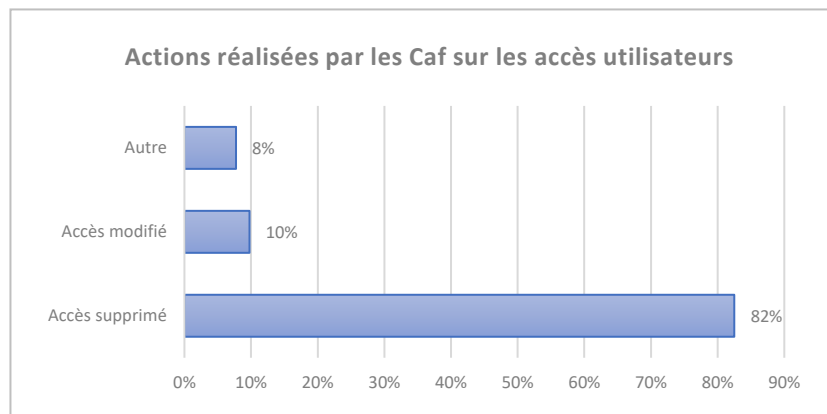
- La signature des avenants (**53%**)
- La transmission de documents (**28%**)

Au niveau des utilisateurs, les partenaires ont réalisé **60%** des actions demandées par les Caf caractérisées par

- La suppression des accès au service Cdap (**50%**)
- La justification des éléments demandés par les Caf (**43%**)



Les Caf ont contribué aussi à la suppression des accès utilisateurs à hauteur de **82%** des actions effectuées.



2.7. Remarques sur la campagne de contrôle

La supervision des accès Cdap 2023 met principalement en évidence les mêmes constats que l'année dernière :

- **Quelques disparités au niveau des organismes dans le suivi de l'activité de contrôle**

Certains plans de contrôle n'ont pas démarré ou ont été interrompus en raison de l'absentéisme de la personne en charge de l'activité de contrôle.

- **Quelques profils non contrôlés**

Certains profils n'ont pas fait l'objet de contrôle ou à très faible volumétrie compte tenu de leur spécificité.

- **Contrôle non réalisé sur les connexions atypiques**

Le contrôle sur les cinq identifiants qui ont consulté le plus de dossiers allocataires différents a été peu ou non pris en compte.

- **Des indicateurs qui mettent en avant des profils utilisateurs non renseignés.**

Il est toujours constaté un nombre important d'utilisateurs sans profil importés dans l'outil PowerApps. Un travail de fiabilisation des données dans la base du Portail Mon compte partenaire s'avère indispensable par les Caf pour obtenir des indicateurs conformes.

- **Des contrôles non tracés dans l'outil PowerApps**

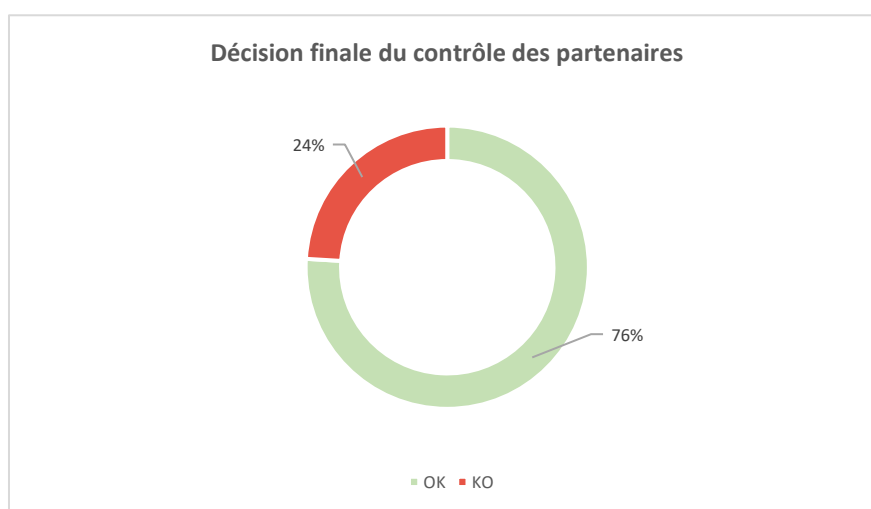
Il a été identifié quelques organismes qui ont précisé que le contrôle de leurs partenaires était en cours sans aucune traçabilité des saisies au niveau des documents contractuels et utilisateurs. Même si leur seuil de contrôle atteint l'objectif national, ces organismes ont fait l'objet d'une observation.

3. Bilan de la campagne de contrôle 2023 des partenaires nationaux et multi-départementaux

Le bilan de la campagne de contrôle 2023 s'appuie sur des données arrêtées au 28/02/2024.

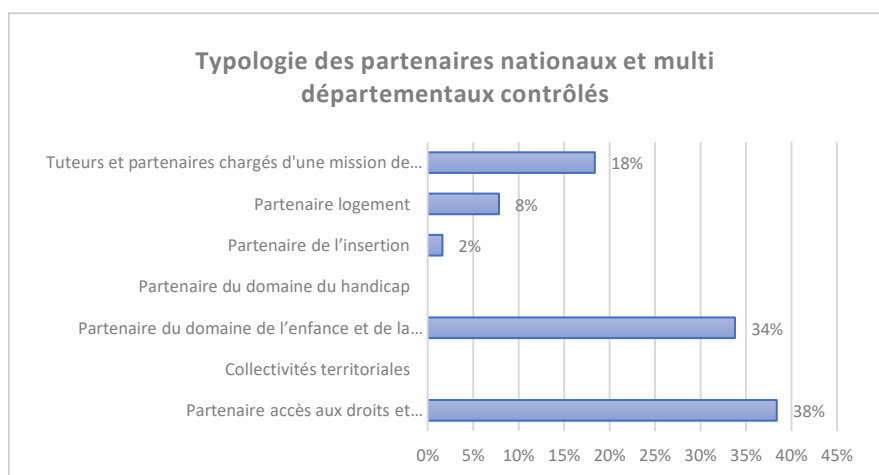
3.1. Les partenaires

Le Centre national d'appui CDAP MCP a contrôlé les partenaires nationaux et multi-départementaux à hauteur de **16,39%**.



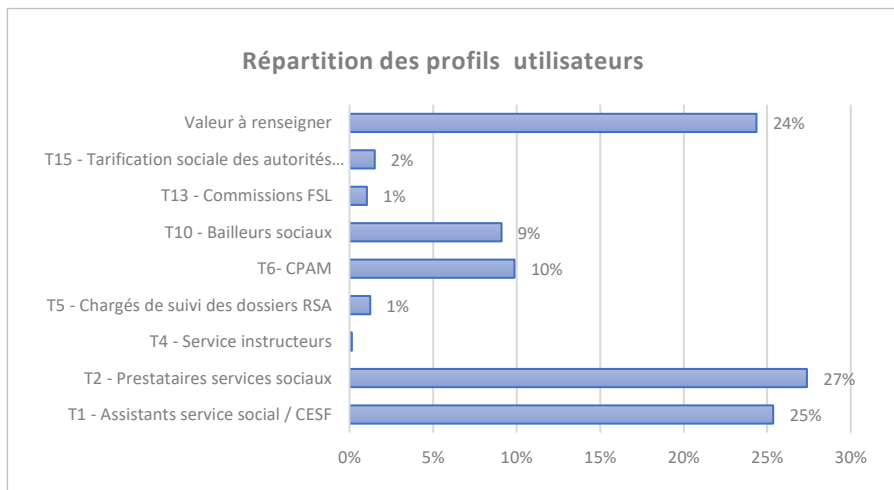
Sur les **2257** conventions actives (données issues de l'extraction du portail MCP de janvier 2023), **370** partenaires ont été importés et contrôlés dont principalement

- **38%** de partenaires « Accès aux droits et à l'accompagnement social »
- **34%** de partenaires du domaine de l'enfance et de la famille



3.2. Les utilisateurs

7879 utilisateurs ont été recensés pour être vérifiés, majoritairement les utilisateurs habilités avec un profil T2 (**27%**) suivi de ceux bénéficiaires d'un profil T1 (**25%**).



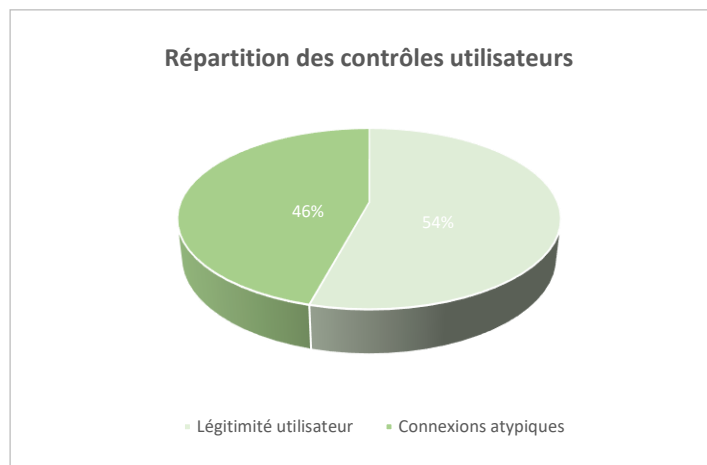
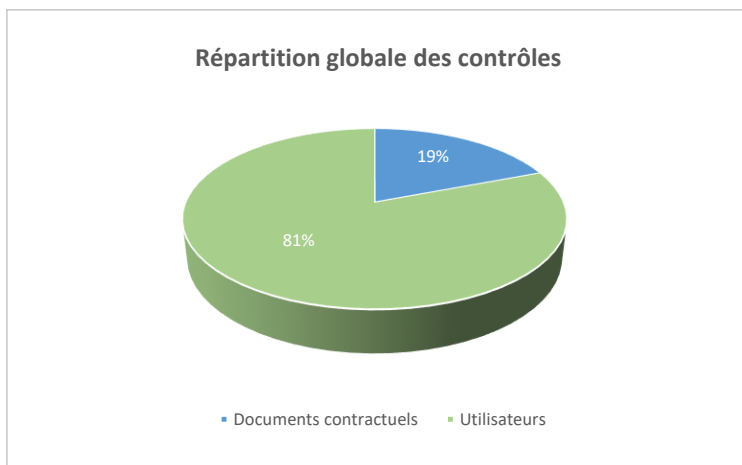
3.3. Les contrôles

9240 contrôles ont été réalisés pour les multi partenaires, soit une moyenne de **25** contrôles par partenaire. Ces contrôles se sont répartis de la façon suivante :

- **1772** contrôles sur les documents contractuels soit **19%** de la totalité des contrôles
- **7468** contrôles sur les utilisateurs soit **81%** des contrôles réalisés

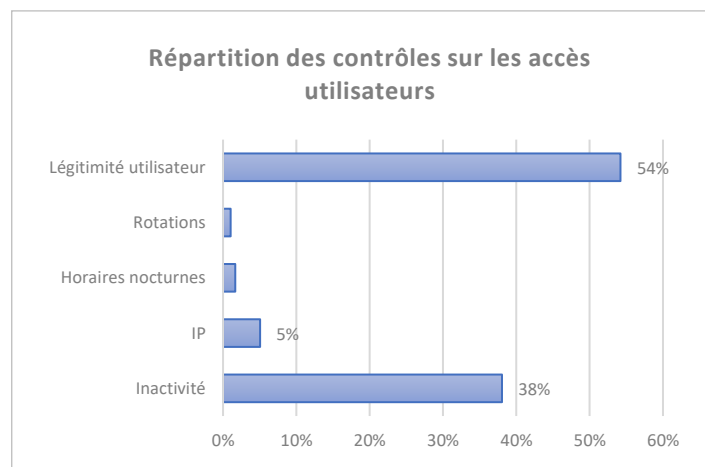
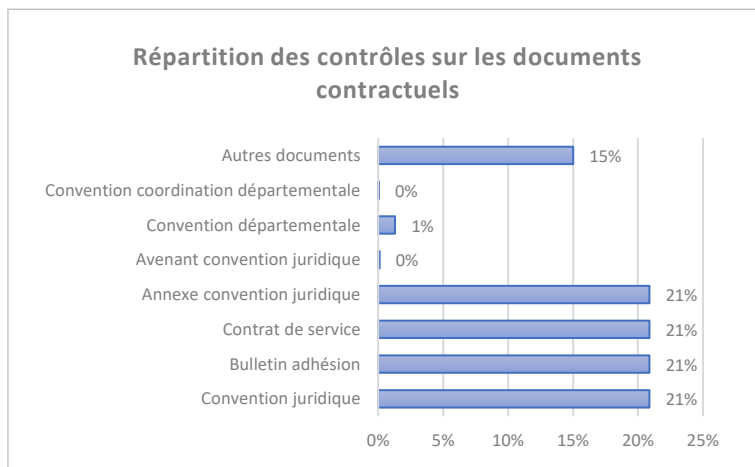
Au niveau du contrôle des utilisateurs, il est recensé

- **4061** contrôles sur la légitimité de l'utilisateur soit **81%** des contrôles utilisateur
- **3407** contrôles sur les connexions atypiques soit **46%** des contrôles utilisateur



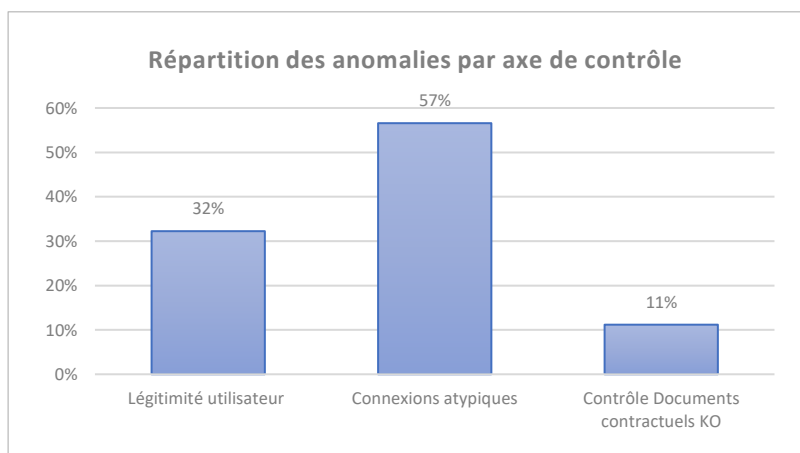
Au niveau des documents contractuels, la convention juridique, le bulletin d'adhésion et le contrat de service ont été contrôlés à hauteur de **21%**.

Sur la partie utilisateurs, le contrôle de la légitimité a été priorisé à hauteur de **54%** par rapport aux autres contrôles.



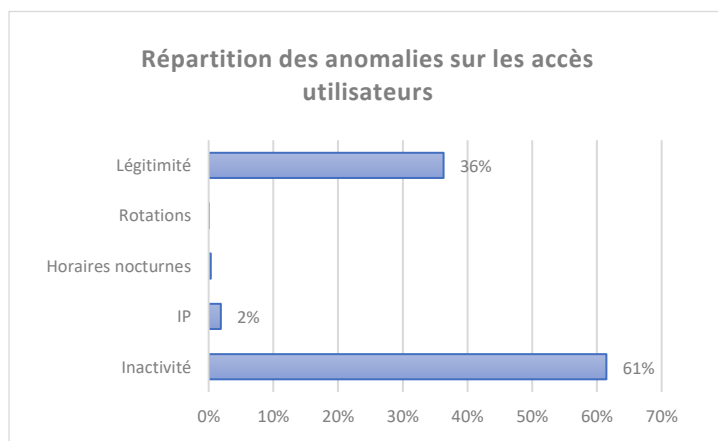
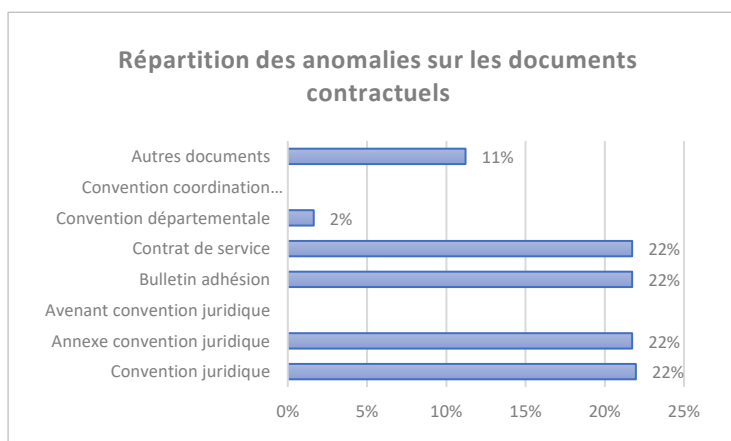
3.4. Les anomalies identifiées

Sur les **9240** contrôles effectués, **57%** des anomalies relèvent des connexions atypiques.



Sur la partie contractuelle, la majorité des anomalies relèvent des trois principaux documents contractuels (**22%**).

Sur la partie utilisateurs, les anomalies sur l'inactivité représentent **61%** de la totalité des anomalies.



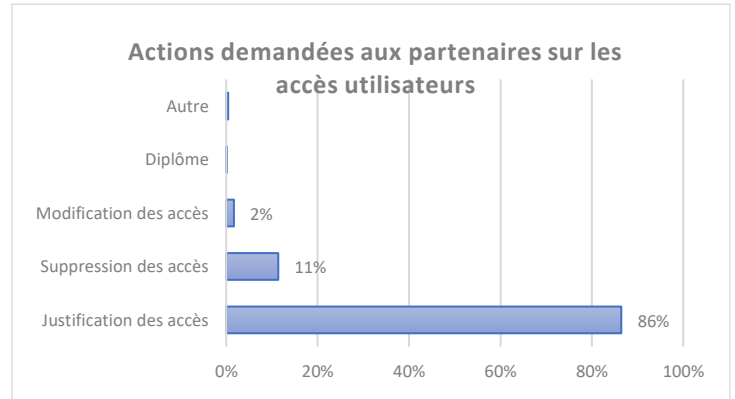
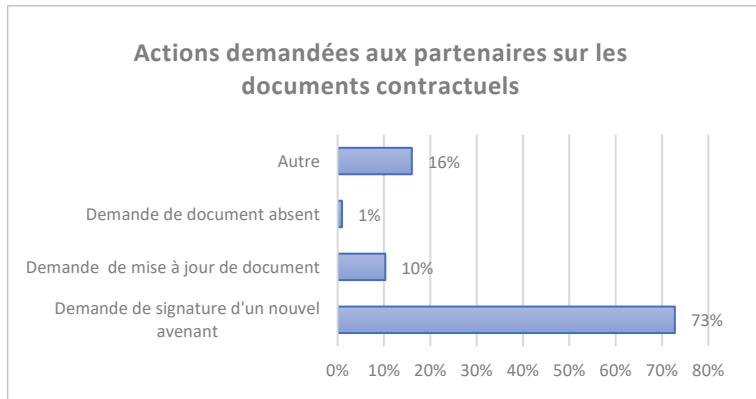
3.5. Plan d'action

Le plan d'action mis en place pour résorber les anomalies identifiées se caractérise par

- **7092** actions demandées aux partenaires
- **3733** actions réalisées par les partenaires
- **1613** actions réalisées par les Caf

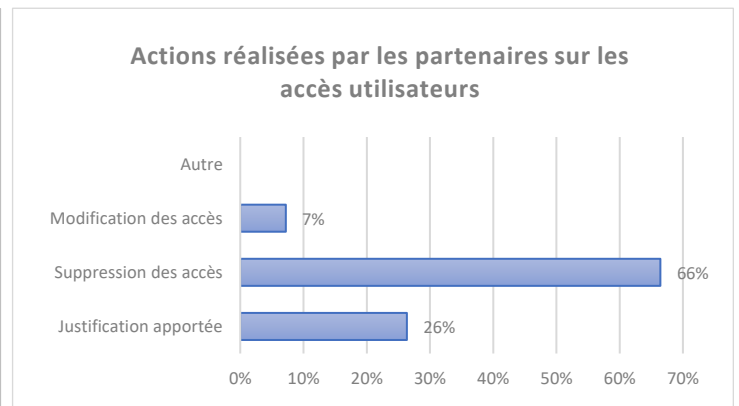
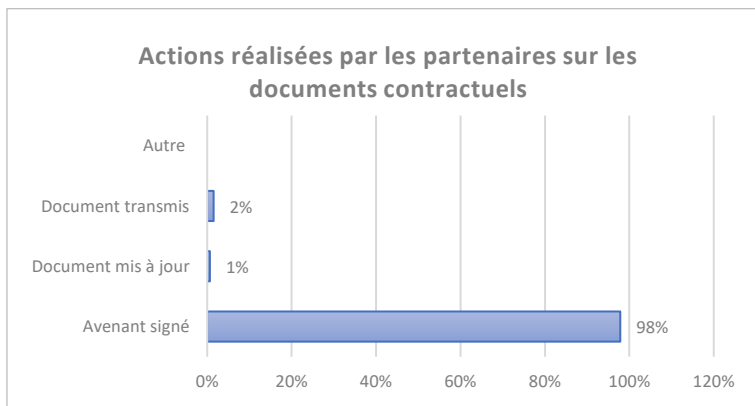
Au niveau des actions demandées aux partenaires sur les documents contractuels, la demande de signature d'un nouvel avenant s'élève à **73%**.

Au niveau des utilisateurs, la justification des accès au service Cdap représente **86%** des demandes.



Les partenaires ont effectué **82%** des correctifs sur les documents contractuels caractérisés principalement par la signature d'avenants (**98%**).

Au niveau des utilisateurs, les partenaires ont réalisé **48%** des actions demandées caractérisées par la suppression des accès (**66%**).



Le Centre national d'appui Cdap Mcp a supprimé à hauteur de **93%** les accès des utilisateurs.

